



## Mise en place de boudins anti-pollution



## Contexte

L'Infernet Cadière est une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique créée en 1994. L'association couvre le territoire du bassin versant de la Cadière sur les communes de Vitrolles, Marignane, Gignac-la-Nerthe, la Tuilière, Saint-Victoret dans les Bouches-du-Rhône, comprenant l'Infernet, la Cadière (11 km), le Raumartin (9,8 km), le Bondon (4,4 km), la Marthe (1,8 km) et le ravin d'Aix ainsi que les plans d'eau « Jardin des Pescaïres » et le lac de la Tuilière.

Le bassin versant de la Cadière est classé en domaine intermédiaire, avec comme espèces repères les cyprinidés rhéophiles (barbeau fluviatile, chevaine, goujon, spirilin) et l'anguille et la blennie fluviatile comme espèces cibles. La Cadière est un cours d'eau soumis à une forte urbanisation, avec un linéaire qui a été morphologiquement modifié et des surfaces imperméabilisées par endroit. En 2019, la Cadière aval était également soumise à des rejets de la station d'épuration engendrant des mortalités piscicoles, diminution de qualité de l'eau, des impacts sur la capacité d'accueil et l'augmentation de la température dans le cours d'eau. Le territoire est également souvent soumis à des pollutions aux hydrocarbures, avec Suite à de nombreuses pollutions constatées sur le territoire de l'AAPPMA, il a été décidé en février 2023 d'acheter des boudins anti-pollution de différents types : absorbant tous liquides et absorbant hydrophobes spécifiques aux hydrocarbures. L'AAPPMA étant détenteur des droits de pêche, cette action a pu s'intégrer dans le cadre de leur plan de gestion piscicole (PGP) local.

Avant leur achat, l'AAPPMA était obligée d'attendre l'arrivée des forces de l'ordre pour que des boudins anti-pollution soient installés, et la pollution pouvait donc se propager davantage. Ce projet a été mené en collaboration avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, qui a financé les différents boudins à hauteur de 60%.

## Matériel

Trois références de boudins anti-pollution ont été achetées. Leurs caractéristiques sont décrites ci-dessous :

1. 150 boudins absorbants tous liquides d'une capacité d'absorption de 3,77L chacun. Ils permettent l'absorption d'huiles, eau et produits chimiques non agressifs. Ces boudins peuvent être utilisés pour contrôler les déversements et les fuites de liquides industriels dont les hydrocarbures, l'eau, les solvants, les liquides de refroidissement entre autres, dans le cadre d'un usage général. Ils ne sont cependant pas adaptés à des utilisations avec des acides très agressifs et des substances corrosives. Chaque boudin est fait en polypropylène et fait 122 cm et un diamètre de 7,6 cm. Ces boudins sont plus efficaces placés directement à la source de la fuite.



Figure 1. Photo d'un boudin absorbant pour tous liquides AW430 (crédit photo : seton.fr)

2. 40 barrages flottants absorbants pour hydrocarbures et huiles. Ces boudins peuvent être accrochés ensemble afin de former un barrage dans l'eau sur la largeur du cours d'eau. Ils ont la spécificité d'être absorbants hydrophobes et ne retiennent donc que les hydrocarbures lors de leur absorption. Ils ont une capacité d'absorption unitaire de 29,75L. Chaque boudin fait 3m de long pour un diamètre de 13 cm et est fait en polypropylène. Ces barrages sont les plus efficaces pour prévenir une pollution aux hydrocarbures spécifiquement dans les cours d'eau.



Figure 2. Photo d'un barrage absorbant spécifique pour les hydrocarbures ENV510 (crédit photo : seton.fr)

3. 48 boudins absorbants écologiques pour tous liquides. Ceux-ci sont utilisés pour contrôler les déversements et les fuites de liquides industriels, dans le cadre d'un usage général. Chaque boudin peut absorber 3,75L. Ces boudins sont composés de fibres naturelles (papier recyclé, cellulose...). Ils ne sont cependant, comme les premiers, pas adaptés pour absorber des acides très agressifs ou des substances caustiques. Ils seraient également plus efficaces, avec un pouvoir absorbant 25 à 50% supérieur aux absorbants en polypropylène. Chaque boudin fait 120 cm de long pour un diamètre de 7,6cm. Comme les premiers boudins, ceux-ci sont plus adaptés pour l'absorption de la fuite directement à la source.



Figure 3. Photo d'un boudin absorbant écologique pour tous liquides ABMS 412 (crédit photo : seton.fr)



Figure 4. Photo des différents boudins reçus à l'AAPPMA (de gauche à droite : barrage absorbant spécifique hydrocarbures, boudin tous liquides et boudin écologique tous liquides)

## Résultats

La mise en place de ces boudins est ponctuelle, elle se fait uniquement si une pollution est déclarée sur le territoire. Une fois les liquides polluants imbibés par les boudins, ceux-ci sont retirés du milieu.

Depuis l'achat de ces boudins, ils ont été installés à deux reprises pour des pollutions aux hydrocarbures, une fois sur le lac de la Tuilière et une fois sur la Cadière en amont. A chaque fois, ce sont les barrages flottants qui ont été utilisés (figure 5, photos ci-dessous). Ce dispositif a l'avantage d'être rapide à installer puisque les boudins sont reliés entre eux par des mousquetons et il a fallu environ 20 minutes pour le mettre en place. Les barrages de boudins anti-pollution ont toujours été montés à des endroits stratégiques en fonction de l'importance de la pollution.



*Figure 5. Photos d'une pollution aux hydrocarbures contenue à l'aide de six barrages flottants sur le lac de la Tuilière*

Dans les deux cas de pollutions constatées depuis l'achat des boudins, le barrage a été laissé sur place plusieurs jours afin que les hydrocarbures puissent être absorbés par les boudins au maximum. En moyenne, un barrage est composé de 6 boudins qui permettent l'absorption de 22,5L d'hydrocarbures au total. Une fois les boudins retirés du milieu, ils sont emballés dans des sacs poubelle étanches et remis aux services techniques de la mairie qui s'occupent de les mettre en déchetterie pour qu'ils soient traités.

L'AAPPMA se mobilise dès qu'une pollution leur est signalée pour mettre en place ces boudins et éviter au maximum la propagation de la pollution aux hydrocarbures. Cette action permet également à tous les utilisateurs du plan d'eau de pouvoir en profiter dans les meilleures conditions, en plus de préserver la qualité du milieu.